



Conseil de
l'Union européenne

053214/EU XXVI. GP
Eingelangt am 07/02/19

Bruxelles, le 7 février 2019
(OR. fr, en)

12672/08
COR 1 DCL 1

PROBA 36
DEVGEN 142
RELEX 612
AGRI 258
JUR 329

DÉCLASSIFICATION

du document: 12672/08 COR1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 10 septembre 2008

Nouveau statut: Public

Objet: Décision du Conseil visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le cacao de 2001
- Adoption

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10 septembre 2008

12672/08
COR 1

RESTREINT UE

PROBA 36
DEVGEN 142
RELEX 612
AGRI 258
JUR 329

CORRIGENDUM À LA NOTE POINT "I/A"

du: Groupe "Produits de base"

en date du : 5 septembre 2008

au : COREPER/Conseil

n° prop. Cion: 11663/08

Objet: Décision du Conseil visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le cacao de 2001
- Adoption

À la page 2, le point 3 est libellé comme suit:

3. Le 9 juillet 2008, la Commission a transmis une recommandation au Conseil visant à autoriser la Commission à entamer des négociations portant sur un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le **cacao** de 2001².

² Doc. 11663/08 RESTREINT UE - SEC(2008)2223 final.